ERNEST DAUDET

LA CHRONIQUE
DE NOS JOURS

Notes et souvenirs pour servir à l'histoire

Deuxième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1912
Tous droits réservés

LE PÈRE DE LA CONSTITUTION

24 octobre 1906.

Le monument que la ville de Valenciennes élève à la mémoire d'un de ses plus illustres enfants : Henri Wallon, sénateur inamovible, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, historien de saint Louis, de Jeanne d'Arc et du tribunal révolutionnaire, perpétuera le souvenir d'un homme qui a grandement honoré le temps où il vécut.

Né en 1812, il est mort l'an dernier, chargé de jours, laissant après soi le parfum d'une conscience pure, d'une vigueur physique qu'admiraient ceux qui l'approchaient ; n'ayant rien perdu de son activité intellectuelle, soutenu jusque dans son extrême vieillesse par d'inébranlables convictions religieuses, par celle d'avoir noblement rempli sa vie et par la tendresse d'une famille nombreuse, digne de lui, au milieu de laquelle il évoquait l'image d'un patriarche des temps bibliques.

Pendant près de trente années, il fut mon voisin sur une plage normande où il passait, depuis longtemps, ses vacances lorsque je l'y rencontrai. Il s'y était fait le protecteur des humbles, l'appui des malheureux. Le souvenir de ses bienfaits y est pieusement conservé, comme aussi celui de son courage. On y parle encore du dévouement héroïque dont il fit preuve un jour, bien que quasi septuagénaire, en se jetant à la mer pour porter secours à des nageurs que les courants avaient entraînés à cinq cents mètres du rivage. Il faillit y périr, mais les nageurs furent sauvés.

Voué uniquement au professorat et aux études historiques jusqu'en 1849, il se laissa, à cette époque, attirer par la vie politique. La République venait d'être proclamée; ses compatriotes le désignèrent pour les représenter à la Législative. Mais, il ne fit qu'y passer. Promptement lassé des agitations des partis, il donna sa démission au bout de quelques mois et, jusqu'en 1871, ses travaux professionnels l'absorbèrent. C'est durant cette période qu'il écrivit les meilleurs de ses livres. La liste en est trop longue pour être reproduite ici. Je ne dirai qu'un mot des œuvres qui la composent : elles attestent un incessant souci de vérité, une ardente soif de justice et un amour passionné de la patrie.

Entre temps, il avait été élu membre de

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il devait devenir plus tard le secrétaire perpétuel. Mais, après la guerre, la politique vint une fois de plus le solliciter. Cent quatre-vingt mille électeurs du Nord l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. En des jours aussi douloureux, quand la France avait besoin du dévouement de tous ses fils, il eût fallu être dépourvu de tout patriotisme pour se dérober à une manifestation de confiance telle que celle dont Henri Wallon venait d'être l'objet. Il ne s'y déroba pas, et après quatre années de Versailles, il a siégé jusqu'à sa mort, en qualité d'inamovible, dans la plus haute des deux assemblées créées par cette Constitution de 1875 dont il fut l'auteur, à laquelle est resté attaché son nom. Et c'est ainsi que le monument qu'on lui élève aujourd'hui nous ramène à ces jours déjà lointains où, par l'organe de ses représentants, le pays se donna la Charte constitutionnelle sous laquelle, en dépit de ses imperfections et de son insuffisance, nous avons vécu depuis.

Lorsqu'elle fut votée, il s'en fallait de beaucoup, à ne considérer l'état de la France qu'à travers l'Assemblée qui la représentait, que la majorité des Français fût acquise à la République. Nous en étions encore au fameux pacte de Bordeaux, c'est-à-dire au provisoire. Les partis vaincus depuis,

plus encore par leurs propres fautes que par leurs adversaires, étaient debout, militants et ardents. Le comte de Chambord avait décliné l'honneur de ressaisir la couroune portée par ses ancêtres et il semblait bien que c'en fût fait de la légitimité. Mais, le comte de Paris était vivant. Autour de lui se pressait une lignée de princes ralliés au principe autrefois proclamé en ces termes dans la famille royale elle-même : « La couronne nous appartient à tous; c'est notre aîné qui la porte », et disposés à l'accepter pour l'un d'entre eux, comme avait fait Louis-Philippe en 1830, si l'aîné était incapable de la porter ou la refusait. C'est vers le comte de Paris qu'au grand dépit de l'extrême droite, les royalistes de la droite modérée et du Centre droit attaché à l'orléanisme tournaient les yeux.

En face des royalistes divisés et irréparablement affaiblis par leurs divisions comme aussi par la renonciation du comte de Chambord, se dressait le parti bonapartiste. Il s'était ressaisi, se flattait d'avoir pour soi les masses populaires et réclamait un plébiscite.

Enfin, entre ces combattants coalisés contre la République, mais que toute tentative pour créer en dehors d'elle un gouvernement définitif trouvait désunis, les républicains, représentés par des

hommes entreprenants et actifs, gagnaient quotidiennement du terrain en demandant avec insistance la discussion des lois constitutionnelles dont la Chambre avait été saisie au lendemain de l'élection du maréchal de Mac-Mahon à la présidence, à l'effet d'organiser ses pouvoirs. De cette discussion ils espéraient voir sortir une organisation gouvernementale qui tirerait le pays du provisoire en étant votée non pas seulement pour la durée des pouvoirs septennaux du maréchal, comme le voulaient les droites, mais encore pour tous ses successeurs.

Ces rivalités et ces compétitions avaient jeté le désordre dans l'Assemblée, le trouble dans le pays, qu'irritait en outre la persistance de l'extrême droite à refuser d'organiser les pouvoirs publics. Vainement elle alléguait qu'elle ne pouvait pas « fermer la porte au roi » et que voter les lois constitutionnelles qui mettaient fin au pacte de Bordeaux, ce serait la lui fermer, l'argument ne portait pas. Désireux de voir finir un état provisoire préjudiciable aux intérêts publics, les électeurs ne parvenaient pas à comprendre la résistance royaliste, et convaincus que l'Assemblée n'était plus à leur image, ils réclamaient sa dissolution.

Ce fut le mérite et l'honneur d'Henri Wallon de

trouver le remède à cette crise en opposant à ces lois constitutionnelles, sur lesquelles semblait ne pouvoir se former une majorité, un contre-projet susceptible de réunir les hommes modérés de tous les partis. La première disposition de ce contre-projet portait que le président de la République était élu pour sept ans et rééligible. C'était, malgré toutes les restrictions et les réserves, un équivalent de la proclamation de la République.

Aussi la bataille fut-elle acharnée sur ce premier article. Elle dura plusieurs jours et le 30 janvier 1875, 353 députés contre 352 le votèrent, ce qui a permis de dire souvent depuis que la République avait été proclamée à une voix de majorité. Mais ceux qui le disent oublient ou feignent d'oublier que lorsque, le 25 février suivant, après d'émouvants débats, l'Assemblée nationale eut à se prononcer sur l'ensemble du projet Wallon, l'accord du centre droit avec les gauches détermina un vote qui prouvait combien s'étaient affaiblies les résistances du premier jour. La Constitution qui consacrait définitivement la forme républicaine et promettait de mettre un terme aux discussions stériles des partis, fut votée à une majorité de 181 voix sur 689 votants.

Il est vrai, d'ailleurs, que plusieurs membres du Centre droit furent longs à se décider. A cet égard,

je peux citer ce trait dont je fus le témoin. Le duc de Broglie, bien qu'au mois de mai précédent, il eût été renversé du pouvoir pour avoir plaidé contre l'extrême droite la nécessité d'une Constitution, hésita durant plusieurs jours à se rallier au projet Wallon. A l'heure du scrutin, on le vit quitter la salle des séances et, réfugié dans un couloir, accoudé au mur, se plonger dans ses méditations.

— J'espère que vous allez voter, mon cher duc, lui dit un de ses amis.

— Le puis-je? demanda-t-il. Et ne croyez-vous pas que mon vote sera interprété comme un trait d'ambition?

L'ami s'efforça de vaincre ces scrupules. Puis, le voyant toujours hésitant, il alla trouver le duc Decazes auquel il dit :

— Le duc de Broglie hésite à voter.

Le duc Decazes accourut :

— Allons, Albert! fit-il; il le faut pour le bien du pays.

Et le duc de Broglie alla déposer dans l'urne un bulletin blanc.

Depuis cette séance fameuse, l'épithète de « Père de la Constitution » fut accolée au nom d'Henri Wallon. Elle ne déplaisait pas à cet excellent homme. Loin de désavouer sa paternité, il en était

fier. Seulement, il regrettait que les présidents de la République qui se sont succédé depuis le vote de la Charte dont il était l'auteur, eussent toujours négligé de se servir des armes qu'il y avait mises pour leur faciliter une résistance nécessaire aux exigences des partis. C'est sur le président Grévy qu'il faisait peser la responsabilité de cette inutilisation volontaire d'un instrument efficace, « inutilisation d'autant plus déplorable, remarquait-il, que Grévy a donné ainsi à ses successeurs un mauvais exemple en créant un précédent fâcheux et qu'aucun d'eux n'a osé faire autrement que lui ».

On pourrait cependant ajouter qu'il y en eut un qui se révéla capable de faire autrement et qui, sa popularité une fois bien assise, s'y fût sans doute décidé si sa mort prématurée ne l'avait empêché de donner ce couronnement à sa vie publique et si les circonstances de celle-ci lui en avaient fourni l'occasion.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	1
Profil de reine	1
La démission du président Casimir-Périer	6
Autour d'un mariage princier	19
Ismaïl-Pacha	30
Un vieux journal	38
La reine de Portugal	48
Edmond de Goncourt	59
Sainte-Beuve	69
Le sosie de l'Empereur	77
L'empereur Guillaume et le roi Alphonse XII	85
Deux morts	92
En Espagne	102
Une grande reine	111
Le général Saussier	120
L'impératrice d'Autriche en Normandie	128
Un traité de paix	136
La maréchale	143
Une mise à la retraite	151
Fin d'un grand journal	159
L'ambassade du général Appert en Russie	168
L'impératrice Frédéric et le prince de Bismarck	177
Gambetta et Bismarck	187
Le duc de Broglie	196
Episode d'histoire littéraire	204
Autour de Thiers	212
Le duc d'Audiffret-Pasquier	230
Une mort	239
Une vie sacerdotale	247

En terre africaine 256
Le prince de Hohenlohe 264
Le père de la Constitution 279
Le centenaire de Montalembert 287
La mort du duc de Chartres 297

Table des matières 309

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière